

Préparer la mise en œuvre du SDRIF dès maintenant

Avis du CESER du 23 janvier 2013

Le CESER se concentre sur les conditions à réunir pour réussir la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Région Ile de France. Le 17 octobre 2012, il s'était déjà prononcé sur l'ensemble de ses thématiques.

Le CESER, ajoute à ses précédentes propositions de nouvelles réflexions sur les évolutions apportées au projet de SDRIF. Il rejoint le Conseil régional dans sa demande de voir inscrits dans la loi de programmation budgétaire les financements nécessaires pour le Grand Paris Express. Il rappelle la nécessité d'une réalisation complète du réseau du Grand Paris Express dans les délais prévus tout en poursuivant l'amélioration du réseau existant.

Il souhaite que soient menées les réflexions sur des dispositifs financiers alternatifs ou complémentaires susceptibles d'augmenter sensiblement l'enveloppe consacrée au financement des transports collectifs en Ile-de-France.

Le CESER exprime, par ailleurs, quelques inquiétudes :

- La relance du projet CDG Express ne suffira pas à désenclaver le Nord de la région, il est donc important de réaliser sans tarder la ligne rouge.
- Le développement de l'Axe Seine est indispensable et indissociable de la réalisation du canal Seine Nord Europe et du projet de plate-forme logistique de Confluence Seine Oise.
- La réduction de la dépendance énergétique doit se réaliser dans des conditions économiques soutenables.
- La nécessité de trouver un cadre institutionnel adapté à la métropole ne doit pas se faire par l'adjonction d'une structure supplémentaire.

Pour le CESER les conditions de mise en œuvre réussie du SDRIF nécessitent :

- Une approche partenariale du SDRIF avec l'Etat, la Région, les collectivités territoriales et leurs regroupements, Paris-Métropole ...
- Une prise en compte des politiques menées dans les autres régions du Bassin parisien.
- Une priorisation et un échelonnement des projets adaptés aux contraintes de financement et de délais.
- Une plus grande association de la Région au suivi des SCOT et des PLU.
- Une mobilisation de tous les acteurs pour réunir les moyens financiers nécessaires.
- Une gouvernance et un pilotage spécifique du SDRIF.

Le CESER insiste sur l'importance à communiquer vers l'opinion francilienne pour permettre la compréhension et l'application du SDRIF et obtenir la plus large adhésion possible des Franciliens à sa mise en œuvre.